

Inc)

de 2<sup>e</sup> Département par le  
ministère de la Justice.

1844

C.

Acte et de 2<sup>e</sup> Département de Paris  
of 28<sup>e</sup> Dec. 1844. le exécutoire obtenu  
(Monsieur le Procureur Général pour le  
Président de la Cour de Cassation: Ron of  
7. 1844. qui a été formé sur l'avis et  
collaboration.

Acte de la Cour de Cassation.

Département de la Justice, ordonnance  
procédure devant le Procureur Général  
dans l'instance de Monsieur le Procureur  
Général pour le Président de la Cour,  
qui est un acte de la Cour, et  
qui est exécutoire, et exécutoire de  
Paris: un acte de la Cour de 28  
de la Cour de Cassation, et de la Cour de Cassation,  
qui est un acte de la Cour de Cassation, et de la Cour de Cassation,  
qui est un acte de la Cour de Cassation, et de la Cour de Cassation,  
qui est un acte de la Cour de Cassation, et de la Cour de Cassation,



Handwritten signature or name in the left margin.

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or address.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.

Handwritten text, possibly a name or title.